

A tous les parents d'enfants des crèches et des écoles maternelles de Berlin

12.03.2021

Information aux parents d'enfants ayant un risque majeur d'évolution d'une grave maladie au cas où ils contractent le coronavirus Covid-19 ou d'enfants qui sont proches d'une personne ayant un risque accru. Cette information concerne les enfants qui, n'ayant pas la possibilité de prendre part aux services des crèches et des écoles maternelles d'une manière régulière, ont toutefois le droit de bénéficier du mode de garde d'urgence complémentaire.

Chers parents, Mesdames et Messieurs,

En raison de leur santé, les enfants qui font partie de ce que l'on appelle un groupe à risque ne peuvent souvent pas prendre part d'une manière régulière aux services offerts par les crèches et les écoles maternelles ou ils n'utilisent cette offre que de manière très limitée. Il peut en être de même pour les enfants, dont les parents, les grands-parents ou les frères et sœurs appartiennent à un groupe à risque, s'ils vivent sous le même toit. Cela va de pair avec des charges multiples pour toutes les personnes concernées.

Ces enfants devraient également avoir à nouveau accès à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance grâce auxquelles on pourrait soulager la charge des parents. C'est la raison pour laquelle, le Land de Berlin a conclu un contrat qui permet de bénéficier du service de mode de garde dans un cadre particulièrement protégé. En règle générale, le mode de garde doit être conçu dans des petits groupes stables, tout en ayant lieu dans les crèches ou les écoles maternelles mais aussi ailleurs. Dans des cas particuliers, on peut prendre en considération que le service de mode de garde, même si limité à des horaires, a lieu chez l'enfant. La manière dont cette offre est conçue relève de la prédisposition de l'organisme responsable du service de mode de garde. Nous avons demandé d'une manière urgente à tous les organismes responsables de développer rapidement une offre appropriée. Nous sommes conscients que vous l'attendez depuis longtemps.

La condition préalable pour avoir le droit de participer à cette offre est que votre enfant ou la personne qui vit dans le même ménage présente un risque majeur d'évolution d'une grave maladie au cas où il contracte le coronavirus Covid-19 et que ce risque, qui ne permet pas à l'enfant de bénéficier d'une manière régulière du mode de garde, soit certifié d'un médecin.

Nous considérons comme acquis que votre établissement vous a déjà informé à ce sujet. Si cela n'est pas le cas et votre enfant est concerné par la condition préalable susmentionnée, veuillez contacter votre crèche ou école maternelle. Veuillez consulter votre établissement afin de comprendre s'il y a la possibilité de bénéficier d'un mode de garde approprié selon les ressources organisationnelles et humaines nécessaires disponibles. S'il le faut, la supervision de votre crèche ou école maternelle aide l'organisme responsable à clarifier si et où il y a un espace pour des services de mode de garde appropriés.

Le financement de cette offre concernant le mode de garde a lieu sur demande à l'organisme responsable de votre établissement. Il n'y a aucune obligation de la part de l'organisme responsable à soumettre une offre appropriée. Le temps pendant lequel l'enfant bénéficie du service du mode de garde dans le cadre d'une telle offre peut également être inférieur au montant indiqué dans votre coupon (Kitagutschein).

Dans le cas où l'organisme responsable n'est pas en mesure de vous faire aucune offre, nous serons heureux de vérifier sur demande si un service de mode de garde (temporaire) peut être organisé par un autre organisme.

En cas d'intérêt, veuillez-vous nous contacter à l'adresse suivant :
kita-risikomittel@senbjf.berlin.de

Bien cordialement
Par délégation
Holger Schulze
Chef du département famille et éducation de la petite enfance

